

AYVENS  
Société anonyme au capital de 1 175 793 136,50 euros  
Siège social : Tour Granite – 17 Cours Valmy – CS 50318 - 92800 PUTEAUX  
417 689 395 R.C.S. Nanterre  
(« la Société »)

Résumé de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2026

L'Assemblée Générale Mixte annuelle des actionnaires de la société Ayvens s'est tenue le mercredi 13 mai 2026 à 14 heures (heure de Paris), au sein des Tours Société Générale, à l'Auditorium Valmy, 17 cours Valmy, La Défense, 92800 Puteaux (France), sous la présidence de Monsieur Pierre PALMIERI, Président du Conseil d'administration d'Ayvens.

Le quorum définitif s'est établi à 87,625 %, représentant 686 564 332 actions pour 3 071 actionnaires.

Toutes les résolutions proposées par le Conseil d'administration ont été adoptées.

Ont notamment été approuvés :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025 ;
- l'allocation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- l'acompte sur dividende exceptionnel de 0,42 euro par action qui a été mis en paiement le 18 décembre 2025 ;
- le versement, en application de la politique de distribution de dividendes, d'un dividende de 0,59 euro par action, dont le détachement interviendra le 20 mai 2026 pour une mise en paiement le 22 mai 2026 ;
- le renouvellement de deux administrateurs : Madame Hacina PY et Madame Laura MATHER ;
- la ratification de la cooptation en qualité d'administrateurs de Madame Cécile BARTENIEFF et de Monsieur Philippe de ROVIRA ;
- la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs ;
- les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2025 aux mandataires sociaux ;
- l'avis consultatif sur la rémunération versée en 2025 aux personnes régulées ;
- l'autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social de la Société pour une durée de 18 mois ;
- l'autorisation consentie au Conseil d'administration d'attribuer des actions de performance aux mandataires sociaux et à certains salariés de la Société dans la limite de 0,40 % du capital social pour une durée de 38 mois ;
- le renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions propres précédemment rachetées.

Le résultat détaillé des votes est disponible sur le site de la Société dans la rubrique « Assemblée Générale ».

L'Assemblée Générale Mixte a également été l'occasion de faire un point sur l'évolution de la gouvernance, l'activité de la Société, les résultats financiers de l'exercice 2025, ainsi que sur les performances du premier trimestre 2026.

Enfin, la séance d'échanges avec les actionnaires a permis à l'équipe dirigeante d'apporter les précisions attendues par les actionnaires.